

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 13 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 juillet 2011

2011 DDEES 73G - DJS 7 G Signature d'un avenant à la convention avec l'association Mission Locale Paris pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général lui propose de signer un avenant à la convention du 4 avril 2011 avec la Mission Locale Paris pour l'attribution de subventions de fonctionnement ;

Sur le rapport présenté par **M. Christian SAUTTER**, au nom de la 2^{ème} commissio,

Délibère :

Article 1er : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général est autorisé à signer un avenant à la convention du 4 avril 2011 avec l'association Mission Locale Paris, 8 rue de Cîteaux (12^e) pour l'attribution de subventions de fonctionnement, selon le texte joint à la présente délibération (numéro SIMPA 51804).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.200. 626 euros est attribuée à la Mission Locale Paris (n° de dossier : 2011_05083). Cette dépense sera imputée sur le chapitre 65 – nature 6574 – ligne DF 550006 – rubrique 91 du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2011 (crédits de la Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 150.000 euros est attribuée à la Mission Locale Paris (n° de dossier : 2011_05143). Cette dépense sera imputée sur le chapitre 65 – nature 6574 – ligne DF88001– fonction D30 du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2011 (crédits de la Direction de la Jeunesse et des Sports).